

BULLETIN MUNICIPAL

FEVRIER 2018

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENSEIGNANTS A L'ECOLE PRIMAIRE D'HAUDAINVILLE

Les services de l'Education Nationale en Meuse ont décidé de supprimer un poste d'enseignant à l'école primaire d'Haudainville où sont scolarisés les enfants de Belrupt. Cette suppression prendra effet à la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2018.

Cette décision de l'Etat est motivée par la baisse des effectifs (du fait d'une classe d'âge à faible effectif, celui-ci passe de 131 à 115 en septembre prochain). Les élus communaux et intercommunaux concernés (Haudainville, Belrupt, communauté de communes et communauté d'agglomération) ont coordonné leurs démarches et ont rencontré l'Inspectrice de l'Education Nationale – en lien avec les représentants des parents d'élèves des deux villages, qui ont également rencontré l'inspectrice. Selon les hypothèses d'organisation de l'Education Nationale, cette suppression n'aura pas d'effet négatif sur la qualité pédagogique.

Les effectifs dans les classes resteront corrects. En effet, la classe des cours moyens accueillera 24 élèves – le CE2 en aurait 23 – le CE1 22 et le regroupement des CP avec les « grandes sections » (comme cela se fait beaucoup maintenant) en accueillera 21.

Quant à l'école maternelle de Belrupt, elle n'est pas impactée, même si l'effectif reste plutôt bas (16 enfants actuellement et autant à la prochaine rentrée de septembre).

Cette décision est une bonne occasion pour réfléchir à la scolarisation de nos enfants et à l'importance que revêt la décision de scolariser nos enfants localement.

Il y a ainsi 18 enfants du village qui sont scolarisés à Verdun en maternelle et en élémentaire. Soit quasiment l'équivalent d'une classe. S'ils étaient scolarisés sur place, nous n'aurions pas de problème. On entend souvent des critiques sur la baisse des services en milieu rural ou « rurbain » : concrètement, nous partageons la responsabilité de défendre nos écoles et nous avons en ce domaine une capacité à le faire et donc à préserver les services publics dont nous avons besoin.

LE 27 MARS, LA TELE EVOLUE, ATTENTION !

Le 27 mars prochain, la TNT modifiera ses fréquences !

Pour continuer à recevoir la TNT **si vous êtes branché sur une antenne rateau**, il faudra opérer une recherche des chaînes. En effet, dans la nuit du 26 au 27 mars, il y aura des changements de fréquence.

Ces modifications pourront faire perdre certaines chaînes qu'il faudra donc rechercher pour les « récupérer ».

Il s'agit d'une opération simple, qu'il faut faire sur tous les téléviseurs de la maison s'il y en a, avec la télécommande.

Pour les usagers branchés au câble, nous attendons les instructions de notre opérateur, la société TV Plus / Cotel, et nous vous les communiquerons dès que possible.

Pour tout renseignement, consultez le site recevoirlatnt.fr ou au 09.70.818.818.

A PROPOS DU COÛT DES CARTES DE BUS SCOLAIRE : UNE AIDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Plusieurs familles ont affirmé ne pas avoir eu d'information sur le fait que notre communauté de communes versait aux familles concernées une somme de 40 euros pour une carte simple et 80 pour une carte « famille ». Cette participation est destinée à réduire le surcoût induit l'an passé par l'évolution du coût des cartes de bus scolaires, du fait du passage de « témoin » entre le Département et la Région (qui est maintenant en charge des transports scolaires). Or cette information a été diffusée à tous les foyers du village : les élus municipaux de Belrupt ont déposé il y a déjà de nombreuses semaines, dans toutes les boîtes à lettres, le bulletin de la communauté de communes qui le présentait et expliquait la procédure à suivre pour percevoir cette participation. Nous savons que certains ne lisent pas le bulletin municipal ou intercommunal : tant pis pour eux s'ils perdent ainsi des informations importantes. Nous sommes tous assez grands pour être conscients des conséquences de nos actes. Mais merci aux parents d'élèves délégués qui nous ont alertés sur cette méconnaissance et qui vont donc permettre aux « retardataires » de déposer leur dossier et de percevoir cette somme. Nous allons mettre sur le site internet de la commune (belrupt-en-verdunois.fr) la procédure à suivre. Tout renseignement peut également être fourni par la mairie sur simple demande.

LA FIBRE EST ANNONCEE

Nos conseillers départementaux, Véronique Philippe et Jérôme Dumont, nous ont confirmé récemment l'arrivée de la fibre optique sur Belrupt, pour la desserte « internet à très haut débit » sur le village. Dans le cadre d'un programme de travaux lancé par le Conseil Régional de notre nouvelle région « Grand Est », notre commune a été retenue en tant que priorité dans le déploiement de la fibre, ce qui signifie que nous serons traités entre mi-2018 et mi-2020. Ce plan prévoit que toutes les communes de la grande région seront équipées au plus tard fin 2022 – mais nous sommes parmi les communes prioritaires du fait de l'actuelle médiocre desserte dans ce domaine. Ces priorités ont été définies dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique piloté par le Département et avec les Communautés de Communes. Nous en reparlerons !

LES LINGETTES : L'ENNEMI DE VOTRE PORTEFEUILLE !

Récemment, VEOLIA a dû venir à Belrupt à plusieurs reprises, pour déboucher les égouts collectifs qui étaient obstrués à cause de lingettes que des habitants ont jetées dans leurs WC. Notamment le 31 décembre ; on imagine que les ouvriers de VEOLIA auraient préféré préparer leur réveillon. Le colmatage des conduites a provoqué des débordements et des remontées dans des égouts privés.

COMME NOUS LE RAPPELONS SOUVENT, IL NE FAUT PAS JETER DE LINGETTES DANS LES WC. Mais dans la poubelle.

Plusieurs dizaines de fois par an, VEOLIA doit donc faire venir à Belrupt le camion cureur et nettoyer les égouts et les pompes de relevage pour cette raison.

Cela a un coût qui se répercute sur le montant des redevances d'assainissement.

En plus d'être très désagréable pour tout le monde : les ouvriers qui font le travail, les riverains.

MERCI DONC D'EN TENIR COMPTE ET DE CHANGER VOS HABITUDES SI VOUS ETES CONCERNES.

BRUITS DE VOISINAGE

Arrêté préfectoral n° 2000-1269

PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE.

Article 6 - Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.

Attention aux contrevenants car l'amende peut être coûteuse.

SACS JAUNES DU TRI DES EMBALLAGES

Un certain nombre de nos concitoyens ont sorti leur sac jaune contenant leur tri des emballages pour qu'il soit collecté devant leur porte. Mais beaucoup se sont trompés de semaine.

Comme cela était indiqué dans le document distribué fin décembre dans toutes les boîtes à lettres du village, ces sacs sont ramassés (tôt) le lundi matin des semaines impaires.

Merci donc de bien vérifier votre calendrier pour éviter que ces sacs ne restent dehors toute une semaine.

D'autant qu'ils ne sont pas toujours bien fermés ou que les chats y mettent leur nez : du coup, on a des déchets qui se promènent dans la rue, poussés par le vent.

Les collectes auront donc lieu lundi 12 mars (c'est la semaine 11), lundi 26 (semaine 13), etc. Il suffit de consulter votre calendrier pour savoir si on est en semaine paire ou impaire.

Donc il faut sortir les sacs pleins le dimanche soir – car s'ils sont sortis le lundi, il est possible que le camion soit déjà passé (comme cela s'est produit au mois de janvier).

Petit rappel : pour l'instant, ne sont récupérables que les flacons, pas les pots de yaourt ni les barquettes en plastique.

Les emballages en métal (comme les cannettes de bière) et les packs (lait, soupe, etc.) sont toujours acceptés et recyclés. D'ici un an ou deux, tous les plastiques seront collectés. Si vous mettez d'autres déchets dans les sacs jaunes, la communauté de communes est pénalisée financièrement – ce qui a un effet direct sur la redevance que vous payez tous les 6 mois ... Il est possible aussi que les rippeurs ne les prennent pas et qu'ils vous restent sur les bras.

COMBIEN D'HABITANTS A BELRUPT ?

Chaque année, l'INSEE publie le nombre d'habitants, commune par commune. Il s'agit d'un nombre officiel, estimé à partir du recensement qui n'est fait que tous les 5 ans. Officiellement, nous sommes donc 588.

AVIS DE NAISSANCE

Nous sommes désormais 589 puisque Justin est né le 6 février dernier à la plus grande joie de ses parents Sophie BENEJEAN et Florian GROOT KOERKAMP domiciliés 6 rue de la Vierge. Bienvenue à ce nouveau P'tit Loup et félicitations aux heureux parents.

LA PERMACULTURE, C'EST QUOI ? OU LE JARDINAGE A BELRUPT

Plusieurs personnes ont demandé à la mairie la mise à disposition de petits bouts de terrain pour y réaliser un jardin. Soucieuse d'aider ce mouvement, la commune leur a proposé les surfaces qu'elles souhaitaient.

En même temps, Monsieur Bernard Dubois a souhaité faire la promotion de la permaculture et envisage de prêter lui aussi des surfaces aux Courtans de Jeanne, si des habitants sont intéressés pour pratiquer ce type de jardinage respectueux de l'environnement.

Ajoutons que la mairie a commencé, depuis quelques années, à semer ou planter des herbes aromatiques ou des légumes dans les vasques à fleur – pour permettre aux habitants de se servir et d'en profiter. C'est ainsi que des courges ont été semées devant l'église et que du thym, de la sauge, de la menthe peuvent être cueillis au « carrefour » de la Chiffour.

Il y a déjà longtemps, la commune avait planté des mirabelliers rue du Moulin qui font la joie des amateurs quand la production est bonne. Récemment, c'est un cognassier qui vient d'être planté pour remplacer un arbre mort.

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour accompagner ce mouvement.

Si d'autres habitants souhaitent jardiner, sans avoir la place nécessaire, la mairie pourra peut-être les aider ... Quant aux plantes aromatiques, nous allons continuer à en disposer un peu partout dans le village.

Si vous avez des idées, des propositions, des besoins, ... n'hésitez pas à le faire savoir.

TRAVAUX SUR LES PROPRIETES : ATTENTION AUX OBLIGATIONS D'AUTORISATIONS

SI VOUS VOULEZ ENTREPRENDRE DES TRAVAUX SUR VOTRE MAISON OU VOTRE CLOTURE, OU D'UNE MANIERE GENERALE SUR VOTRE PROPRIETE : la première question à vous poser est celle de l'autorisation (permis de construire, déclaration préalable, etc). Si vous voulez modifier l'apparence de votre maison (changement de couleur des tuiles, de la façade, des portes, des fenêtres, etc.) : il faut une déclaration en mairie dans certains cas. Mais pas toujours. Si vous remplacez vos tuiles à l'identique – si vous repeignez quelque chose dans la même couleur : il n'y a pas changement d'apparence, donc pas besoin de déclaration ni d'autorisation. C'est un simple entretien. Beaucoup de clôtures doivent être autorisées ... Pour tous ces travaux, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie. N'oubliez pas que le permis de construire est aussi un document qui sert pour la fiscalité. C'est donc important et les oublis peuvent avoir des conséquences dommageables.

Par ailleurs, n'oubliez pas que certains travaux peuvent être aidés financièrement : par exemple, les travaux d'amélioration du confort pour les retraités (renseignement : ILCG à Ancemont ou Monsieur Gérard Rauscher, délégué ILCG pour le village) / autre piste : l'amélioration de l'habitat rural est subventionnée par l'Etat (renseignement : DDT Direction Départementale des Territoires, l'ex-DDE, à Bar le Duc – service de l'ANAH) / sans oublier l'OPAH – opération groupée d'amélioration de l'habitat – renseignement à la communauté de communes Val de Meuse-Voie Sacrée, à Dieue.

